

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPIEDS EN BEAUCE**

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 13

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : Le 11 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Epieds en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FAUCHEUX, Maire.

**PRÉSENTS** :

Mme BERNARD, MM GOULET, GRILLON, Mmes MARLET, MARRAS, PALAIS, POINTEREAU A., M POINTEREAU T., Mme SPACH, MM VUE, WOLINSKI

**ABSENTE MAIS AVAIT DONNE POUVOIR** : Mme JULLIEN

**ABSENT EXCUSE** : M GUTTIERREZ

**ABSENT** : M GAULARD

**SECRETARE DE SEANCE** : M WOLINSKI

**Approbation du précédent compte rendu**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2020/36 – Aménagement rue du Parc  
Extension des réseaux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un dossier de certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé pour un terrain situé rue du Parc, terrain classé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme.

Le service instructeur a interrogé la collectivité afin de connaître la position de la commune sur ses intentions d'étendre les réseaux eau, assainissement, électrique et de téléphonie jusqu'à la limite de ladite parcelle.

Pour les réseaux d'eau et assainissement, le Cabinet d'études INCA a été contacté pour connaître la faisabilité de ces extensions. Parallèlement ENEDIS a été également consulté et le montant des travaux d'extension est estimé à environ 8 000 € HT.

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Emettre un avis favorable à l'extension des réseaux nécessaires à la constructibilité du terrain situé en zone UB du PLU,
2. Retenir le Cabinet d'Etudes INCA pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux en eau potable tranche ferme, à savoir l'établissement de l'Avant-Projet Sommaire, dans un premier temps,
3. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2020/37 – Rue du Dolmen – Achat de terrain**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a inscrit au Plan Local d'Urbanisme un emplacement réservé n°2 pour parking, complément d'équipement culturel et sportif, extension entre la rue du Dolmen et la rue des Mécontents.

Un des propriétaires est vendeur de sa parcelle de 1 018 m<sup>2</sup> cadastrée section AV n°678. Cette dernière ne dispose pas d'accès direct sur une voirie publique et jouxte la propriété privée communale.

Afin de concrétiser cette transaction, il convient de définir un prix de vente au m<sup>2</sup>.

Compte tenu de son emplacement, le prix de vente pourrait être de 15 € le m<sup>2</sup>.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Fixer le prix de vente à 15 € le m<sup>2</sup> pour l'achat du terrain situé en emplacement réservé n°2 et cadastré section AV n°678,
2. Autoriser Monsieur le Maire à négocier et à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2020/38 – Mises à l'alignement – Fixation du prix**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de régulariser par acte notarié un ensemble de mises à l'alignement sur le territoire communal.

La précédente délibération fixant le tarif d'achat pour alignement remonte à 1990 et fixait le prix au m<sup>2</sup> à 10 francs soit 1,52 € le m<sup>2</sup>.

Le prix d'achat du m<sup>2</sup> pour alignement sur l'ensemble de la commune pourrait être actualisé et fixé à 1,60 €.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Fixer le prix d'achat à 1,60 € le m<sup>2</sup> pour les terrains frappés d'alignement,
2. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

**ADOPTE PAR 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

**2020/39 – Finances – Décisions budgétaires modificatives**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires sur les comptes communaux.

## Petite Unité de Vie

Section	Chapitre	Intitulé	Montant
Fonctionnement - D	012	Charges de personnel et frais assimilés	- 1 000 €
	65	Autres charges de gestion courante	+ 800 €
	023	Virement à la section d'investissement	+ 200 €
Investissement - D	16	Emprunt et dettes assimilées	+ 800 €
Investissement - R	021	Virement de la section d'investissement	+ 800 €

## Commune

En section de fonctionnement, les décisions budgétaires modificatives s'équilibrent à hauteur de 126 156,00 €, comme suit

Section	Chapitre	Intitulé	Montant
Fonctionnement - D	011	Charges à caractère général	- 12 000 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés	- 10 000 €
	67	Charges exceptionnelles	- 1 000 €
	022	Dépenses imprévues	- 20 956 €
	023	Virement à la section d'investissement	- 82 200 €
Fonctionnement - R	002	Résultat de fonctionnement reporté	- 131 155,15 €
	74	Dotations, subventions et participations	+ 5 998,87 €
	77	Produits exceptionnels	- 999,72 €

En section d'investissement, les décisions budgétaires modificatives s'équilibrent à hauteur de 15 000,00 €, comme suit

Section	Chapitre	Intitulé	Montant
Investissement - D	21	Immobilisations corporelles	- 5 000 €
	23	Immobilisations en cours	- 10 000 €
Investissement - R	021	Virement de la section de fonctionnement	- 82 200,00 €
	10	Dotations, fonds divers et réserves	+ 67 200,00 €

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. approuver les décisions modificatives budgétaires ci-dessus énoncées
2. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

<p><b>2020/40 – CCTVL – Composition des commissions thématiques</b></p>
---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération n°2020-134 du 9 juillet 2020, le Conseil communautaire a décidé la création de douze commissions thématiques permanentes, chacune composée de 25 membres titulaires et 25 membres suppléants, représentant chacune des 25 communes membres. Les représentants titulaire et suppléant de la commune peuvent être des conseillers communautaires ou municipaux.

Lors des réunions des commissions, chaque commune ne pourra être représentée que par un seul membre, soit le titulaire, soit le suppléant.

Commissions thématiques	Membre titulaire	Membre suppléant
<i>Sport, Vie Associative</i>	Florence JULLIEN	Laurence MARLET
<i>Enfance, Jeunesse, Scolaire</i>	Fabienne MARRAS	Gaëlle PALAIS
<i>Travaux, Voirie, Bâtiments</i>	Igor WOLINSKI	Thomas POINTEREAU
<i>Aménagement du Territoire, Urbanisme</i>	Grégory GRILLON	José GUTTIERREZ
<i>Santé, Social</i>	Gaëlle PALAIS	Olivia SPACH
<i>Tourisme, Communication</i>	Aline POINTEREAU	Fabienne MARRAS
<i>Collecte, traitement des déchets</i>	Thomas POINTEREAU	Florence JULLIEN
<i>Environnement, Assainissement</i>	Igor WOLINSKI	Jean Paul GAULARD
<i>Finances</i>	Franck VUE	Yves FAUCHEUX
<i>Economie, Commerce, Artisanat, Agriculture</i>	Yves FAUCHEUX	Franck VUE
<i>Culture, Lecture publique</i>	Laurence MARLET	Alicia BERNARD
<i>GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)</i>	Alicia BERNARD	Guillaume GOULET

## ADOPTE A L'UNANIMITE

<b>Informations diverses</b>
------------------------------

Monsieur le Maire souhaite donner quelques informations :

- une pétition a été faite par des habitants de Pressailles sur le positionnement des bennes à verre et à papiers dans le hameau,
- des plaintes de riverains ont été faites en mairie suite aux passages insistants de drones au-dessus du bourg,
- la récupération prochaine d'un abri bus en bois auprès de la Commune de Villermain qui s'en sépare,
- Petite Unité de Vie : 4 départs en maison de retraite, 1 entrée en temporaire et 1 entrée définitive. De plus, un des résidents est décédé à l'hôpital à la suite d'un AVC,
- le revêtement de la salle polyvalente est terminé et une nouvelle auto laveuse doit être achetée par la CCTVL pour l'entretien du sol,
- un branchement eau potable doit être réalisé très prochainement rue du Magasin,
- les soldes de subvention pour l'aménagement de la place Saint Privat ont été versés,
- des contrôles de compteur d'eau vont être prochainement engagés chez les particuliers n'ayant pas été visités depuis plus de 2 relevés,
- les horaires d'hiver de la déchèterie vont être modifiés afin d'être en harmonie avec les autres déchèteries de la Communauté de Communes,

- la commune de Beauce la Romaine ouvre son centre de dépistage du Covid19 (test PCR) aux administrés d'Epieds en Beauce, le **jeudi 24 septembre de 12 heures à 19 heures**,
- un dossier d'enquête publique pour la création d'une carrière à Villamblain est à disposition en Mairie d'Epieds en Beauce. Une pétition des maires du secteur a circulé contre ce projet au motif du nombre trop important de poids lourds sur des voiries déjà bien dégradées,
- le nouveau barnum mis à disposition de la commune par l'entreprise KALISTA est arrivé.

**Monsieur le Maire** souhaite connaître la position du Conseil Municipal quant au maintien ou non du repas des aînés.

L'assemblée, à l'unanimité, rejoint la position de la Commune de Rozières en Beauce de ne pas faire de repas cette année pour ne pas mettre en danger l'ensemble de nos aînés.

**Madame PALAIS** propose de faire un courrier aux Aînés leur expliquant la position du Conseil Municipal.

**Madame MARRAS** annonce la parution imminente de la gazette et remercie Aline et Olivia pour le travail accompli.

**Monsieur le Maire** remercie également ces personnes ainsi que Madame MARRAS pour la qualité du travail de communication, depuis ce début de mandat.

**Monsieur POINTEREAU** demande qu'une allée piétonne, identique à celle réalisée pour aller au presbytère, soit faite entre l'Eglise et les WC publics.

**Monsieur GOULET** souhaite que les passages piétons sur la RD4 en centre bourg soient repeints car il devient dangereux de traverser.

**Madame POINTEREAU** demande si une bande jaune ne peut pas être peinte de part et d'autre du passage piéton des Maisons Blanches, trop de véhicules se stationnent obligeant les piétons à marcher sur la chaussée.

**Monsieur le Maire** précise que cette demande bande va être très prochainement tracée.

**Monsieur POINTEREAU** demande que les employés communaux soient équipés de vêtements fluorescents.

**Monsieur le Maire** répond que la consigne va être donnée pour qu'ils portent leurs vêtements fluorescents dès lors qu'ils travaillent sur la chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.